

Réf: Dossier 419873

Avis de constitution

SOCIETE « NEXTPLAY »

Siège ABIDJAN COCODY II PLATEAUX, près du restaurant chez MOYA, Lot 64, Ilot 33

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 30/04/2025, et enregistrés au CEPICI le 02/05/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « NEXTPLAY »

Objet :
-Conseil et Gestion d'Image
-Personnal Branding
-Communication.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY II PLATEAUX, près du restaurant chez MOYA, Lot 64, Ilot 33

Dirigeant(s) Mlle OUEGNIN TARAH JACKY HÉLÈNE

BOUZOUMA (COGÉRANT), M TRAORE SEKOU MALICK JEAN
ARNAUD (COGÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B12-03418 du 15/07/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43570/GTCA/RC/2025 du 15/07/2025

